



Public concerné

Tout public à partir de 16 ans titulaire du PSE1

Prérequis

Etre titulaire du PSE 1 et à jour de formation continue

Renseignements pratiques

Durée : 28 heures en présentiel

Nombre de participants : 6 à 12 personnes

Actualisation : Formation continue annuelle obligatoire après obtention du diplôme

Attestation : Délivrance d'un certificat de compétences de sécurité civile « équipier secouriste ».

Modalités pratiques et logistiques

Matériel : L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Intervenants : Formateurs sapeurs-pompiers diplômés d'Etat, titulaires du certificat de compétences de "Formateur aux premiers secours" (PAE FPS) et à jour de leurs formations continues.

Evaluation : Tout au long de la formation

Validation : L'évaluation de la technicité, de la mise en œuvre des procédures et des savoirs des participants est réalisée au cours de la formation par les formateurs par diverses méthodes et techniques pédagogiques : QCM, mises en situations etc...

Le stagiaire doit valider 6 compétences distinctes durant la formation.

Afin de garantir une progression pédagogique constante, l'emploi de fiches individuelles de formation et d'une fiche de suivi individuelle est utilisée par l'équipe d'encadrement.

Chaque apprenant joue un rôle primordial sur sa propre évaluation et parfois sur celle des autres stagiaires, facilitant ainsi les apprentissages.

Documentation : Un manuel de formation conforme aux référentiels est remis à l'issue de la formation.

Logistique : Places de parking et commerces de restauration à proximité (Restauration non assurée dans la prestation)

Objectifs

Le "Premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE2) est la seconde étape de la formation vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès d'une victime. Cette formation permet d'acquérir les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics concernés.

Débouchés

Le PSE niveau 2 permet de valider une partie de « l'Equipier SUAP » dans la formation des sapeurs-pompiers.

Il est le 2^{ème} échelon des secours professionnels et permet de tenir des emplois de chef de binôme ou d'équipier au sein d'une équipe constituée dans diverses associations agréées de sécurité civile.

Il permet l'accès aux formations pour des emplois de type pisteurs secouristes, surveillants de baignades...

Contenu de la formation

Conforme au référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'enseignement « Premiers secours » en vigueur. Les thèmes abordés sont donnés chaque année par la DGSCGC.

Planification

Intra-entreprises : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques).

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet.

Individuels : Dates consultables sur notre site internet

Références réglementaires

Arrêté du 14 novembre 2007 relatif au Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile "Premiers Secours en Equipe de niveau 2", modifié par l'arrêté du 19 janvier 2015 et la circulaire du 16 décembre 2022 pour le programme 2023

Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de l'UDSP.